

La galerie des farces et attrapes !

A l'occasion de son intervention à Versailles devant les parlementaires, pour la première fois depuis Mac Mahon (drôle de lignée !), le Président de la République s'est une nouvelle fois exprimé sur la crise et les orientations économiques et sociales qu'il préconise. Il a prôné les vertus de la justice, de la régulation et de la protection des salariés (!) et a justifié un programme de réformes au nom de la crise selon les souhaits du MEDEF.

La question des salaires, pourtant au cœur de nombreuses mobilisations, n'a été qu'à peine effleurée par une discrète référence au débat sur le partage de la valeur ajoutée dont le veto du MEDEF semble avoir eu raison. Le jour même, le gouvernement a « revalorisé » le SMIC de 1,30%, soit 11 centimes de l'heure.

Ainsi, le Président annonce une concertation de trois mois avec les syndicats balisée par l'annonce d'un emprunt national pour financer le budget de l'État alors que le bouclier fiscal est maintenu et que la remise en cause des exonérations de cotisations sociales n'est pas à l'ordre du jour, la suppression de la taxe professionnelle, l'extension du mécanisme des Contrats de Transition Professionnelle.

Le Président annonce par ailleurs un rendez-vous pour une nouvelle réforme des retraites en 2010. Encore une fois, seuls les paramètres d'âge de départ en retraite et de durée de cotisation sont privilégiés alors que d'autres pistes permettraient d'assurer la pérennité du système de retraite par répartition. Pour la CGT, la reconnaissance de la pénibilité du travail par des départs anticipés doit être un préalable à ce rendez-vous qui s'annonce conflictuel.

La Cgt va continuer à porter ses propositions et revendications, notamment lors de la rencontre du 1er juillet avec le Président de la République ou la plate-forme intersyndicale doit être prise en compte.

**Branche Poste****Privatiser à marche forcée**

Le gouvernement a confirmé la volonté de passage en force pour le changement de statut de La Poste dès le 1^{er} janvier 2010 et l'ouverture de son capital en 2011.

Cette précipitation va à l'encontre des exigences de débat démocratique. Les usagers et les élus, aux côtés des postiers, n'ont eu de cesse de témoigner leur attachement au service public postal. La population ne peut être aujourd'hui écartée de choix déterminants pour l'avenir.

D'expérience, les salariés savent qu'ouverture de capital est toujours synonyme de privatisation, de recherche de rentabilité financière au détriment du service public et des personnels. La CGT réaffirme que ni les directives européennes, ni la situation financière de La Poste ne justifient que le gouvernement change le statut de l'entreprise et ouvre son capital quelle qu'en soit la forme

La poursuite de la mobilisation s'impose

A l'initiative de la CGT, une rencontre unitaire s'est tenue le 18 juin avec la participation de CGT, CFDT, FO, SUD et CFTC. La CGT leur a proposé, sans succès la poursuite sans attendre et durant tout l'été, les mobilisations unitaires engagées pour que le gouvernement renonce à tout projet de privatisation et une nouvelle grande journée nationale unitaire de grèves et de manifestations dès la rentrée.

La CGT entend bien continuer à œuvrer pour gagner l'action unitaire à La Poste.

Pour la CGT, la privatisation de La Poste n'est ni amendable, ni négociable, elle se combat. La CGT appelle les postiers à poursuivre leurs luttes et la mobilisation pour le maintien et le développement du service public postal et de leurs droits et garanties.

Branche Télécoms**La CGT représente le personnel à SFR**

Les salariés du 2^{ème} opérateur de télécommunications (près de 10 000 salariés) ont élu les organisations syndicales, la CGT, la CFDT, l'UNSA et la CGC, qui vont les représenter dans cette UES dans un contexte de restructurations et de transformations de l'entreprise en profondeur.

En lui attribuant 13,34%, les personnels ont voulu que la CGT, organisation syndicale clairement positionnée sur le terrain de la contestation des mauvais coups, des propositions alternatives, du rassemblement, de la lutte et de la négociation, soit représentative et présente à leurs côtés.

Les syndicats Sud (1%) et FO (3,5%) n'ont pas fait le poids face à la détermination du personnel d'élire de véritables défenseurs du personnel !

Télétravail : le rendez vous manqué !

L'accord triennal groupe France Télécom sur le Télétravail est basé sur le temps partiel. Il exclut les nomades (35 000 salariés dont de nombreux cadres), ceux dont « l'activité et la productivité doivent être contrôlées et mesurées, ceux dont l'activité nécessite d'être présents dans les locaux en raison des équipements ou du face aux clients ». On peut légitimement se demander qui reste éligible au télétravail ? Certes le télétravail sera basé sur le volontariat, mais la décision managériale sera déterminante. Faire du manager avant tout « l'homme qui dit non » c'est favoriser la défiance et les risques psychosociaux plutôt que l'efficacité de relations de travail apaisées. L'engagement de la direction de lancer des expérimentations sur le terrain, après la conclusion de l'accord et, non avant comme le bon sens aurait pu le laisser penser, confirme qu'au-delà des écrits beaucoup de zones d'ombres, à risques, demeureront sans garanties quand à leur règlement. La CGT n'a pas signé ce texte en dessous des avancées de l'accord interprofessionnel.

Pour la CGT entre le télétravail effectif et l'affichage médiatique la direction a fait son choix !

Échos

Quand les médecins dénoncent

Un médecin du travail salarié de France Télécom à Tours a démissionné au bout de 4 mois d'exercice professionnel en rendant public les raisons de sa démission. Son prédécesseur avait tenu 15 jours. Ces actes de démissions ne sont pas isolés dans l'entreprise. Manque de médecins, manque de personnels (infirmières, secrétariat, etc), manque de moyens matériels (certains médecins n'ont pas de locaux adaptés), absence de reconnaissance de l'entreprise... c'est le lot quotidien que partage beaucoup d'entre eux.

L'évolution des process de travail très contraignants et inadaptés à la préservation de la santé des salariés nécessite de définir les actions à entreprendre à France Télécom, en toute indépendance vis à vis de la direction, pour améliorer l'état sanitaire des salariés.

Emploi

Privés d'emplois

Trois syndicats dont la CGT ont marqué par une grève, jeudi 18 juin, les six mois de la fusion ANPE-Assedic sur fond d'explosion du chômage. Aux cris de « Pôle emploi en colère, les chômeurs dans la galère » quelques 400 salariés franciliens de Pôle emploi ont manifesté à Paris. Colère et lassitude prédominent chez les salariés de Pôle emploi, et du côté des chômeurs, la file d'attente existe mais n'est pas visible en agence, car les gens sont renvoyés sur le téléphone 39 49.

Les salariés dénoncent notamment la détérioration des conditions de travail. Ils se plaignent de formations trop courtes à leurs nouveaux métiers (accompagnement des demandeurs d'emploi ou indemnisation) et d'effectifs insuffisants pour faire face à un afflux d'inscrits au chômage.

Portage salarial : non au dumping social !

Après 9 mois de blocage des négociations par le PRISME (patronat de l'intérim), l'unité syndicale a obligé ce dernier à de premiers reculs sur son objectif de création d'un portage salarial exonérant les employeurs de l'application du Code du travail. Mis en demeure de se prononcer sur une plate-forme commune établie par les organisations syndicales, le PRISME a enfin accepté d'ouvrir les négociations dans le cadre d'un statut de salarié. Les différents restent néanmoins nombreux comme le niveau de rémunération minimale, le décompte du temps de travail en heures ou en jours, et le contrat de travail spécifique au portage comme le souhaite le PRISME.

La CGT ne ménagera pas ses efforts dans la plus grande unité pour travailler à régler ce secteur de la meilleure manière en défendant à la fois les intérêts des salariés portés et en évitant tout risque de dumping social envers les autres salariés.

International

Pas d'embrouilles au Niger !

Dans une lettre adressée le 15 juin 2009 aux autorités du Niger, Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT, exprime sa plus vive inquiétude suite à la décision du Président nigérien M a m a d o u T a n d j a d'organiser un référendum sur l'adoption d'une nouvelle Constitution qui lui permettrait de prolonger son mandat.

Ce projet de référendum est contraire aux dispositions du Protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la démocratie qui interdit toute réforme de la loi électorale dans les six mois précédant une élection. Les organisations syndicales du Niger, comme la plupart des partis politiques, ont vivement condamné ce projet de révision constitutionnelle.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr

Échos

Code du Travail ? connais pas !

Le devoir de consulter les IRP semble n'être pour Teleperformance qu'une simple formalité, puisque le 16 juin la presse disposait de l'information avant les élus du CCE sur le reclassement et les propositions de mobilité de centaines de salariés d'Ile de France et de Lyon.

Les salariés sont pourtant bien à l'origine du chiffre d'affaires du groupe en augmentation de 8.7% au 1er trimestre 2009 par rapport à 2008 et de 12% en 2008 par rapport à 2007 et qui, comme tous les ans, a augmenté les dividendes de ses actionnaires (+20% cette année !).

Dans un tel contexte financier, justifier ses projets de restructurations et de plan social par la crise économique nous semble outrancier !

Protection Sociale

La retraite malade de son financement injuste

Brice Hortefeux a annoncé que l'année 2010 serait un rendez-vous majeur de réforme de nos régimes de retraite. Il reprend à son compte le dogme patronal sur l'impossibilité d'accorder le moindre financement supplémentaire aux retraites. La retraite deviendrait alors, après l'emploi et les salaires, la variable d'ajustement que le pouvoir utiliserait pour l'équilibre des finances publiques.

Une politique de l'emploi serait efficace, chaque point de masse salariale supplémentaire apporte 1,5 md d'€ aux régimes de retraite. Ensuite, l'augmentation des ressources par cotisations, y compris sur les revenus financiers des entreprises.

La CGT ne souscrit pas à une approche qui ne consiste qu'à gérer durablement une baisse programmée des retraites.

Les assurés sociaux ne doivent pas payer

Le déficit du régime général de la Sécurité Sociale serait supérieur à 20 Mds € en 2009. Ce déficit historique serait la conséquence « d'un effondrement des recettes », qui tient d'abord à la croissance très rapide du chômage.

Cette situation confirme le diagnostic de la CGT : la crise systémique actuelle est d'abord la conséquence de la sous valorisation du travail, emploi et rémunération réunis.

Pour faire face à cette crise, la CGT réclame une modulation des cotisations sociales patronales.

Aussi, la stigmatisation des arrêts maladie par le gouvernement est particulièrement choquante. De même, la dégradation des comptes de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), ainsi que la branche famille, s'explique aussi par la chute des recettes.

Égalité

RSA : Revenu Sans Avenir !

Le RSA est une aubaine pour le patronat avec la crise économique et l'envolée du nombre de chômeurs.

Il va encourager le travail à temps partiel, les petits boulots, le travail clandestin.

Emplois précaires, mal rémunérés préparent des générations de retraités pauvres.

L'essentiel du financement du RSA est assis sur les finances des collectivités territoriales, donc du contribuable.

La CGT demande l'arrêt des exonérations de cotisations patronales sans contreparties et propose une Sécurité Sociale Professionnelle pour les salariés avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre.